

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201216-D2020902-DE
Regu le 21/12/2020

délibération :
D_2020_9_2

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 07 Décembre 2020

Présents : 16

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 19

**Objet : Election des membres
du CCAS**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique
Madame CORBIN Manitraritiana a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur MOREAU Yannick, Madame CORBIN Manitraritiana

Secrétaire de Séance : Madame Cécile DESCLAUX

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre le Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 juin 2020, a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 Membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L213-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS suite à la démission de madame Catherine DE SILVESTRI de son mandat de Conseillère Municipale.

Madame le Maire fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote,

DECLARE Christine SCHWARTZWEBER, Véronique LANOË-MALIVERT, Vincent MORA et Manitraritiana CORBIN élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Dirac.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 16/12/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 21/12/2020

